Insecticide des arbres et arbustes d'ornement, cultures florales et rosiers.



Exemptor®

Description

Exemptor® est un nouvel insecticide granulé systémique contenant 10% de thiaclopride.
Il contrôle les otiorhynques, les mouches blanches, les pucerons et certaines chrysomèles des plantes ornementales en traitement préventif lors de la phase de rempotage.

Homologation

Exemptor N° AMM 2090040
Sous forme de granulé (GR)
Contient 100 g / kg de thiaclopride
Xn nocif , N Dangereux pour l'environnement
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Mode d'action

Sa formulation – granulé prêt à l'emploi – est destinée à être incorporée dans les supports de culture horticoles. **Exemptor®** est ensuite absorbé par les racines pour être véhiculé dans la plante jusqu'aux parties aériennes permettant une protection longue durée contre les attaques des ravageurs.

La substance active : le thiaclopride est un insecticide de la famille des chloronicotinyles de nouvelle génération avec un mode d'action différent des insecticides communément utilisés. Il agit sur le système nerveux des insectes en perturbant la transmission de l'influx nerveux.
Il a un large spectre d'activité sur les ravageurs y compris des populations qui seraient devenues résistantes à d'autres groupes d'insecticides commes les pyréthrines, organophosphorés et cabamates.

Doses et usages autorisés

Exemptor® est autorisé exclusivement pour être mélangé aux substrats des conteneurs de cultures ornementales non alimentaires (arbres et arbustes d'ornement , rosiers et cultures florales)
Le substrat traité ne doit pas être utilisé pour des cultures consommables par l'homme ou les animaux.

Dose autorisée : 300 g / m^3 de substrat.

Usages homologués :

- traitements généraux, traitement du sol : otiorhynques
- arbres et arbustes d'ornement, traitement du sol : otiorhynques, pucerons, ravageurs divers.
- rosiers traitement du sol : pucerons
- cultures florales diverses, traitement du sol : otiorhynques, pucerons, ravageurs divers.

Champ d'activité

Les principaux ravageurs contrôlés sont à la fois des insectes foliaires comme les pucerons, les mouches blanches, certaines chrysomèles comme le criocère du lys, et les insectes du sol comme l'otiorhynque.

L'efficacité d'**Exemptor®** est visible une à deux semaines après le traitement et sa persistance est de l'ordre de 2 à 4 mois sur les ravageurs des parties aériennes et de 6 mois sur les otiorhynques.

Pour l'ensemble de ces usages la dose d'emploi d'**Exemptor®** est de 300 g/m^3 en mélange avec le substrat de culture.



Aleurodes



Otiorhynque



Puceron



Produit pour les professionnels : respecter les conditions d'emploi

Insecticide des arbres et arbustes d'ornement, cultures florales et rosiers.



Sélectivité

Exemptor® est très sélectif vis-à-vis des arbres et arbustes d'ornement, des cultures florales diverses et des rosiers. Toutefois, compte-tenu de la diversité des espèces et des cultivars traités, il conviendra de vérifier la sélectivité par un test limité avant la généralisation du traitement.

Afin de prévenir l'éventuelle apparition de phénomènes de résistance des ravageurs il conviendra d'alterner les éventuels traitements ultérieurs avec des produits à base de substances actives différentes du thiaclopride ou de la famille des chloronicotinyles.

Mode d'emploi

Exemptor® doit être utilisé uniquement en incorporation avec le support de culture. Exemptor doit être mélangé de façon homogène avec le substrat , le mélange pouvant être fait de façon manuelle ou mécanique.
Le produit étant peu mobile la qualité et la régularité de l'incorporation sont essentielles pour assurer un contrôle optimum des insectes du sol et les insectes foliaires.
Au moment de l'incorporation prendre toutes les mesures possibles afin d'éviter tous risques de contamination de l'environnement extérieur.
Les traitements de surface ne sont pas efficaces.

Recommandations particulières

Exemptor® doit être utilisé exclusivement en incorporation avec le support de culture.
Conserver dans un local approprié au stockage des produits phytosanitaires, au sec. Refermer le sac entamé après usage pour le stockage.

Précautions à prendre

• Au cours du stockage
Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants.
Stocker le produit dans un endroit sec, dans un local frais et ventilé.

• Au cours de l'emploi
Pendant la manipulation et l'incorporation du produit au support de culture porter des vêtements de protection, un masque à poussières, des gants et des lunettes de protection.
Ne pas avaler.

Ne pas boire, ne pas manger , ne pas fumer pendant l'utilisation
Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact, laver abondamment à l'eau.
En cas de malaise ou d'accident, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette)

• Après emploi
Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et dans le local de stockage, dans un endroit sec
Eliminer les emballages en respectant la réglementation

• Collecte des emballages
Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.
ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisables (P.P. N.U.) sur le site internet : www.adivalor.fr
Email : infos@adivalor.fr – N° AZUR : 08.10.12.18.85

Sécurité

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.
Respecter les précautions d'emploi.

Conditionnement

Sac de 25 kg – Palette de 750 kg

Pour toutes questions, remarques, informations :
service Info Bayer Espaces Verts



Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 04.72.85.42.93 ou pouvant être consultée sur www.club-vert.com
N°appels d'urgence 24h/24h : 04.72.85.25.25



Bayer Environmental Science
A Business Operation of Bayer CropScience

BAYER SAS
Bayer Environnemental Science
16, rue Jean-Marie Leclair - CP 106
69266 LYON CEDEX 09 - France
au capital de 113 084 535
N° de Siren 562 038 893

Espaces Verts
Tél : 04 72 85 42 93
Fax : 04 72 85 42 89
www.club-vert.com

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI.



Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêt gérée durablement chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert